

# DESCRIPTIF DU SÉJOUR

## A destination des participants

Document légal obligatoire pouvant être accompagné d'une plaquette de l'organisateur ou de tout autre descriptif du voyageur

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL 2FOPEN-JS (ou USFEN-FP) :** 2FOPEN 65 -4 rue Alphonse Daudet 65000 TARBES

**SECTION : MONTAGNE**

**43 avenue de Toulouse - 31110 LUCHON – Tél. : 06 10 32 01 20 – Mail : sergecapdessus@orange.fr**

**RESPONSABLE DU SÉJOUR : Serge CAPDESSUS**

**NOM ET LIEU DU SÉJOUR : PREMIER SEJOUR NEIGE A URDOS .....**

**DATES DU SÉJOUR : Du dimanche 17 février 2019 au samedi 23 février 2019 .....**

### 1. DESCRIPTIF DU SÉJOUR

**DESTINATION(S) :** URDOS 2019 PREMIER SEJOUR .....

**TRANSPORT :** SANS TRANSPORT

**HÉBERGEMENT :**

**Nom et lieu :** HOTEL DES VOYAGEURS à URDOS (64) .....

**Type** (Hôtel/Hôtel-Club, Village de vacances, Auberge, Gîte, autre) : **HOTEL** .....

**Catégorie** (1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles, 4 étoiles, autre) : **2 ETOILES** .....

**Principales caractéristiques :** au centre d'Urdos, hôtel de 23 chambres réparties en 2 bâtiments .....

**RESTAURATION :** PENSION COMPLETE, boissons non comprises, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour. Petits-déjeuners et dîners au restaurant de l'hôtel. Panier repas froids le midi.

**DESCRIPTION DES VISITES, EXCURSIONS ET ACTIVITES INCLUSES DANS LE PRIX :**

Journées encadrées de raquette à neige (lieux variés selon les conditions météo et le niveau du groupe). Ski de fond sans encadrement (à la station du Somport).

**FORMALITÉS** (document(s) nécessaire(s) en fonction du pays visité - se référer au site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)) :

*\* Les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre le 01/01/2014 et le 31/12/2013 sont encore valables 5 ans pour les adultes après la date de validité indiquée, mais aucune modification matérielle de la carte n'en atteste. L'Espagne n'a pas officiellement transmis sa position quant l'acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage. En conséquence et pour éviter tout désagrément pendant votre voyage, il est impératif de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée.*

### 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE :** 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018 .....

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

Dans le cas où le séjour et les tarifs sont soumis à un nombre minimal ou maximal de participants, le préciser ainsi que la date limite d'information en cas d'annulation du séjour (au plus tard 21 jours avant le départ).

**MINIMUM :** .....4..... **MAXIMUM :** .....45.....

**Date limite d'annulation du séjour pour cause de nombre de participants insuffisant :** NEANT.....

**TARIFS** Indiquer le ou les tarif(s), ainsi que les conditions d'une éventuelle modification avant le séjour

SEJOUR SKI DE FOND : 345 €

SEJOUR RANDONNEES RAQUETTES : 400 €

SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE : 12 €/nuit x 6 nuits = 72 €

**Ce prix comprend :**

- ▶ La pension complète hors boissons, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour
- ▶ La taxe de séjour
- ▶ L'encadrement des sorties à la journée pour les sorties à raquettes à neige
- ▶ Le prêt des raquettes pour les séjours raquettes
- ▶ 1% frais d'Immatriculation Tourisme

**Ce prix ne comprend pas :**

- ▶ Le transport aller/retour et sur place
- ▶ Le matériel de ski
- ▶ L'accès au domaine nordique pour le ski de fond
- ▶ Le supplément chambre individuelle : 72 €
- ▶ La licence 2FOPEN-JS
- ▶ La (les) assurance(s) facultative(s) liées au séjour

**PAIEMENT**

ACOMPTÉ (pourcentage et date de versement) : **100 EUROS à la signature du contrat** .....

CALENDRIER DE PAIEMENT DU SOLDE : **versement du solde avant le 12 janvier 2019** .....

⚠ Le dernier versement ne peut être inférieur à 30 % du prix du séjour.

**ANNULATION DU SÉJOUR : NEANT**

En cas d'annulation de la part des participants, se référer au barème détaillé dans les conditions particulières de vente du voyageur ou se renseigner auprès du responsable du séjour.

**3. ASSURANCES ANNULATION ET MULTIRISQUE VOYAGES FACULTATIVES**

Les participants au séjour peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire une assurance. Le cas échéant, la souscription doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription.

**OPTION**

Souscription à l'une des deux offres d'assurance voyage **MONDIAL ASSISTANCE** proposées via la Fédération 2FOPEN-JS.

Deux possibilités d'assurance voyage : **Annulation seule (1)** ou **Multirisque voyages (2)**

**TARIF INDIVIDUEL (1 à 9 personnes)**

**Annulation seule :** 3,20 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 2,25 €/personne

**Multirisque voyages :** - 60 ans\* : 4,375 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 3,75 €/personne

+ 60 ans\* : 5,125 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 3,75 €/personne

\* Age à la date de la souscription du contrat

**TARIF GROUPE (à partir de 10 personnes par type d'assurance)**

**Annulation seule :** 1,92 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 3,50 €/personne

**Multirisque voyages tout âge :** 2,94 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 5,50 €/personne

**Merci de nous demander :**

- ▶ les conditions et garanties d'assurance Mondial Assistance (cf. documents de rentrée adressés aux Comités Départementaux et le site internet [www.2fopen.com](http://www.2fopen.com), onglet tourisme),
- ▶ le taux applicable selon l'option choisie et le nombre de souscriptions.